



BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS
1 Champ de Villard
33141 SAILLANS
Tel 05.57.84.32.10

mairie-de-saillans@orange.fr
www.mairiedesaillans.jimdo.com

@EnsemblepourSaillans

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

ECOLE : 05.57.84.30.31

Automne 2023

SAILLANS

DANS CE NUMERO :



Le Mot du Maire

Comptes rendus des réunions Pages 3 - 10

Les infos du village Pages 11

Vie associative Pages 12 - 14

Vivre ensemble Pages 15 - 19

Recyclons ensemble Pages 20

Informations utiles Pages 21- 24

Annuaire des professionnels Pages 25 - 27

Numéros utiles Pages 27 - 28

Conseils utiles Page 29 - 30

Voyage dans le temps Page 31 - 32-

Le mot du Maire,

Entre Halloween et bientôt Noël,

Nous avons fêté dernièrement Halloween grâce à la nouvelle association des parents d'élèves de l'école de Saillans que je félicite grandement pour leur implication.



Cette nouvelle association s'investit pleinement pour le bien être des enfants de l'école de Saillans.

Dans ce mot du Maire, je souhaite remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre notre village. Les Saillanais qui se retrouvent dans les manifestations forment un noyau dur et sont toujours en attente de nouvelles fréquentations Saillanaises mais bien évidemment nous comprenons amplement que chacun ait ses préoccupations, ses obligations personnelles, familiales et professionnelles, ses affinités, son organisation de vie, ses hobbies, etc...

Après ces années de COVID et de confinement, la vie sociale a enfin repris à Saillans.

Nous avons vécu cette année, les vœux, le repas des anciens, le prochain programmé le premier week-end de mars 2024, la kermesse de l'école, un apéro Fronsac dans la cour de l'école tellement apprécié !!! Merci au Syndicat des vins organisateur et aux viticulteurs participants, merci bien évidemment aussi, aux visiteurs nombreux.

Puis l'été est passé, la rentrée des classes est arrivée, elle s'est comme toujours, avec Maître Florent et Maîtresse Fanny, très bien déroulée, grâce à leur grand professionnalisme à tous les deux. Un nouvel ordinateur pour le Maître, le sien étant un dinosaure de l'informatique, de nouvelles tablettes pour les enfants de la maternelle.

En octobre, et depuis trois années maintenant, notre exposition art et déco, chapotée par Christophe Batit, peu de visites, ce qui peut être décevant pour les exposants, comme pour les organisateurs... mais qui ne découragera en rien le maintien de la 4^e édition en 2024 !

31 octobre, Halloween, passage dans le village des pires des vampires, organisé par la nouvelle association des parents d'élèves.

En novembre un superbe programme annoncé, loto des Amis de l'Eglise, Thé dansant, et puis en décembre l'arbre de Noël.

Je remercie infiniment tous ces bénévoles pour leur implication.

Revenons à des dossiers administratifs plus complexes. Comme personne, ne peut l'ignorer, nous travaillons depuis plus de deux ans à la révision du plan local d'urbanisme. Le 12 octobre dernier, chaque habitant était convié à la réunion publique pour la présentation du projet. Seule une vingtaine d'habitants étaient présents. Il sera bientôt proposé à l'enquête publique.

Bien évidemment je peux encore échanger, sur de nombreux sujets de notre village. Je me tiens à votre disposition comme toujours.

Bien cordialement,

Votre dévouée Maire,
Martine TILLET-FAURIE

Comptes rendus des réunions du conseil municipal....

Procès- verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Etaient présents : Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARRÉON, Hervé PELLETIER, François LESPINASSE, Angélique BESOLI, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Christophe BATIT

Absents excusés : Laurence DE MECQUENEM, Dimitri DAILL, Jérôme MOULEDOUS

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Bénédicte VARRÉON

Date de la convocation : 13 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) – *délib n°20230619-01*
2. Célébration d'un mariage en dehors de la mairie – *délib n°20230619-02*
3. Point sur les bâtiments communaux
4. Point sur le PLU
5. Personnel communal
6. Questions diverses

1. Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) – délib. N°20230619-01

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Elle précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Madame le Maire propose de soumettre au Comité Technique les autorisations suivantes :

Important : le tableau est donné à titre indicatif, il appartient à la collectivité de l'adapter à ses besoins

Nature de l'évènement	Durées proposées (en jours)
Liées à des événements familiaux	
Mariage ou PACS :	
-de l'agent	3
-d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1
-d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	0
Garde d'enfant(s)	5
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
-du conjoint (concubin pacsé)	5
-d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5
-du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3
-des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	2
-du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1
-d'un frère, d'une sœur	1
-d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	0
Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques	
-concours et examens en rapport avec l'administration locale	1
-don du sang	0.5
-déménagement de l'agent	1
-représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe, et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	0
Liées à la maternité	
Sans objet pour l'instant.	

Madame le Maire précise également que la réponse ministérielle n° 44068 du 14 avril 2000 prévoit la possibilité d'accorder un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

Après discussion, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents, décide

- d'adresser cette proposition au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

- de délibérer sur ces ASA en fonction de l'avis que rendra le CT

2 Célébration d'un mariage en dehors de la mairie – délib n°20230619-02

Madame le Maire informe le conseil qu'un mariage aura lieu le 15 juillet prochain. Considérant le nombre de personnes présentes et la non accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite, les futurs mariés ont demandé la possibilité que la cérémonie soit exceptionnellement célébrée dans la cour de l'école. Après avoir entendu les arguments, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette requête. Le Procureur de la République doit également statuer sur cette décision afin d'autoriser la sortie des registres de la maison commune.

3 Point sur les bâtiments communaux

Madame le Maire donne la parole à Madame Hélène ROY qui dresse un rapide état des lieux des travaux en cours et à prévoir :

- mairie : le problème d'infiltration récurrent au secrétariat a été résolu par la réparation de la zinguerie au niveau de la gouttière
- école : un devis a été demandé auprès du couvreur pour l'enlèvement des deux cheminées de la toiture
- un soubassement au niveau du préau est à prévoir. Ces travaux pourront se faire en interne. Un devis de maçonnerie sera demandé pour la création d'une ouverture entre les deux préaux. Madame le Maire précise que ce projet n'est pas une priorité mais sera étudié ultérieurement
- Madame ROY va contacter le SIAEPA afin que des techniciens fassent les recherches nécessaires pour déterminer la provenance des mauvaises odeurs qui émanent d'un regard en face du restaurant et sont particulièrement inconfortables pour la clientèle.
- Bâtiment à Reynaud : le problème d'humidité n'est pas encore résolu. Madame ROY a demandé l'avis d'un expert. Les travaux préconisés pourront aisément se faire en interne.

4 Point sur le PLU

Madame le Maire souhaite faire un rapide résumé de l'avancée du dossier de révision du PLU. Il en ressort que l'ensemble des points du règlement soulevés lors des réunions de travail sont pris en compte par le bureau d'études. En outre, après discussions avec les propriétaires concernés, la zone agricole retenue pour accueillir de nouvelles habitations sera aux Struliez. Sous réserve que les réseaux soient en capacité suffisante.

Une réunion publique se déroulera à l'automne. L'enquête publique se fera dans l'hiver.

Madame Maire rappelle que la prochaine réunion de travail se tiendra le 29 juin prochain.

5 Personnel communal

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat de Tania TROQUEREAU prendra fin le 29 juin prochain. Plusieurs candidatures ont été reçues et, après entretiens, Madame VARREON et elle ont retenu la candidature de Madame Sarah RASPIENGEAS, qui rejoindra l'équipe en contrat aidé dès le 3 juillet.

6 Questions diverses

- Il a été demandé la possibilité d'arrêter le fauchage au chemin Beauséjour dans un souci de préserver la biodiversité. Après discussions, pour des raisons de sécurité, le conseil municipal rejette cette demande.

- Madame le Maire souhaite la mise en vente du tracteur et de la remorque, et demande l'avis du conseil sur leur prix de vente. Les membres du conseil fixent le prix à 2500 € pour le tracteur et 100 € pour la remorque.
- Madame le Maire fait part à ses collègues du projet du Conseil Départemental de la Gironde de développer des pistes et voies cyclables sur l'axe reliant Saint André de Cubzac et Libourne d'ici 2028. Lors de la réunion qui s'est tenue le 14 juin dernier à Libourne, à laquelle elle a participé, elle a rappelé qu'un projet de passerelle était à l'étude et que par conséquent il serait souhaitable que la commune de Saillans soit intégrée dans le projet d'aménagement des voies cyclables.
- Madame VARREON a rencontré à plusieurs reprises le responsable et les éducateurs de l'Association Rénovation DITEP Rive Droite, installée sur la commune à Cardeneau Nord. Les échanges ont été très intéressants. L'Association souhaite s'investir dans la vie communale, notamment pour l'insertion et le bien-être des jeunes qu'elle accompagne. Ainsi, une convention de stage de sensibilisation et d'approche du milieu professionnel a été signée entre la mairie et l'association le 16 juin dernier. L'embellissement du lavoir sera la première mission des jeunes volontaires.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Procès- verbal de la réunion du conseil municipal **du 10 octobre 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Etaient présents : Martine TILLET-FAURIE, Hervé PELLETIER, François LESPINASSE, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Christophe BATIT, Dimitri DAILL Jérôme MOULEDOUS

Absents excusés : Bénédicte VARRÉON, Laurence DE MECQUENEM,

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Christophe BATIT

Date de la convocation : 03 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Proposition d'extension de la zone de préemption du périmètre au titre des espaces naturels sensibles « Vallée de l'Isle » – *délib n°20231010-01*
2. Décision modificative n°1 – *délib n°20231010-02*
3. Autorisations Spéciales d'Absences – *délib n°20231010-03*
4. Cantine : augmentation du prix du repas – *délib n°20231010-04*
5. Questions diverses

1 Proposition d'extension de la zone de préemption du périmètre au titre des espaces naturels sensibles « Vallée de l'Isle » – délib n°20231010-01

Vu les articles L215-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Pour mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour créer des **Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles**.

C'est un outil de **surveillance et de maîtrise foncière** qui permet au **Département**, ou par délégation, à une **commune** ou au Conservatoire du Littoral d'acquérir les parcelles incluses dans la ZPENS en cas d'aliénation à titre onéreux. Les parcelles ainsi acquises deviennent des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** qui ont vocation à faire l'objet d'une **protection de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public**.

La **vallée de l'Isle et ses Palus** constituent un complexe de **prairies, boisements et zones humides remarquables** drainant environ 7 535 km² sur 6 départements. Elle abrite une **faune et une flore spécifiques**.

Elle accueille un cortège d'espèces patrimoniales telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Cuivré des marais ou encore l'Agrion de mercure. Elle héberge des espèces floristiques emblématiques telles que la Colchique d'Automne, la Fritillaire pintade, l'Oenanthe de Foucaud, et de nombreux habitats rares à l'échelle européenne.

(Source : https://www.eptb-dordogne.fr/public/content_files/docob_vallee_isle_t1.pdf).

Cette vallée s'étend sur 19 communes girondines dont la **commune de Saillans**. Sur cette commune, les bords de l'Isle sont composés de palus, de prairies plus ou moins humides, de quelques peupleraies et de boisements alluviaux.

Une **zone de prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) « Palus de l'Isle » a été créée le 10 septembre 1999** sur 132,4 ha de la commune des Billaux. Dans la perspective de son extension tout le long de la Vallée de l'Isle, cette ZPENS a été renommée **« Vallée de l'Isle »** le 10 octobre 2022 à l'occasion de l'extension sur la commune de Porchères sur 152,4 ha. Une seconde extension sur la commune de Savignac de l'Isle le 20 février 2023 permet aujourd'hui à la ZPENS de couvrir une surface totale de 471 ha.

Afin de poursuivre ce travail de continuité le long de l'Isle, il est proposé **d'étendre la ZPENS « Vallée de l'Isle » sur la commune de Saillans à hauteur de 175,2 ha**, tel que l'illustre la carte jointe en annexe à la présente délibération.

Les terrains qui seraient inclus au nouveau périmètre présentent un **intérêt pour la protection des milieux** puisqu'ils constituent principalement des prairies humides alluviales plus ou moins dégradées du fait de la plantation de peupliers, des prairies mésophiles, des aulnaies-frênaies et des chênaies.

Si l'opportunité d'acquisition se présente, les peupleraies pourront être reconverties en prairies pour restaurer les milieux naturels humides le long de l'Isle après acquisition.

En effet, la majeure partie de ces surfaces constituent des zones humides. Ces zones humides constituent des milieux fragiles et menacés, enregistrant le plus fort recul des habitats écologiques au XXe siècle. Elles assurent pourtant un ensemble de rôles fonctionnels écologiques, hydrologiques, mais aussi économiques et culturels.

L'acquisition à long terme **par le Département ou la commune** des parcelles comprises dans le périmètre de la ZPENS permettra :

- de lutter contre la déprise agricole et maintenir ouverts les milieux prairies,

- de restaurer des milieux humides par conversion de terres arables en prairies humides,
- de préserver les haies, broussailles et bosquets qui participent au maintien des continuités écologiques de la trame verte,
- de participer à la préservation de la trame bleue et des ripisylves qui l'accompagne,
- de lutter contre les extensions d'urbanisation sur milieux naturels d'intérêt écologique,
- de limiter le retournement des prairies et la mise en place de drainage,
- de préserver ces secteurs des activités d'extraction de granulats,
- d'éviter la plantation de peupliers qui assèchent les zones humides,
- de préserver et restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides présentes,
- de lutter contre les espèces exotiques envahissantes via les plans de gestion élaborés après acquisition.
- d'ouvrir ces espaces au public pour en faire un lieu de sensibilisation du public à la richesse des habitats naturels et des paysages

Conformément à l'article L.215-3 du code de l'urbanisme, les organisations professionnelles agricoles et forestières seront consultées sur l'extension de cette zone de préemption par le Département de la Gironde.

Enfin, la volonté de protéger cet espace naturel se traduit par son classement en zone naturelle ou agricole du PLU.

Ceci exposé, je vous propose, Madame, Monsieur :

-De donner votre accord sur le principe d'extension de la ZPENS « Vallée de l'Isle » sur la commune de Saillans,

-De donner votre accord sur le périmètre de cette ZPENS comprenant les parcelles annexées sous format cartographique à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

2 Décision modificative

Madame le Maire informe le conseil que les résultats reportés et le 1068 ont été arrondis comme les années précédentes sur le budget prévisionnel mais la trésorerie demande de les reprendre au centime près, il convient donc de voter une décision modificative. Elle propose la décision suivante :

En investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.35 €	
TOTAL D 001 : Solde exécution invest reporté	0.35 €	
D 2156 : Matériel et outillage d'incendie		1.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles		1.00 €
R 1068 Excédents de fonct capitalisé		0.65 €
TOTAL 10 : Dotations fonds divers		0.65 €

En fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparation sur bâtiments publics		0.59 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0.59 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté		0.59 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté		0.59 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition de décision modificative.

3 Autorisations Spéciales d'Absences

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. La loi du 19 juillet 2023 vient de modifier les articles L622-1 à L622-2 du Code Général de la Fonction Publique.

Les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux doivent être déterminées par délibération, après avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 août 2023,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Le conseil Municipal

Décide

Article 1 : Sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant le tableau ci-annexé, à compter du 11 octobre 2023.

Article 2 : Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence.

Article 3 : Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.

Article 3 : Les demandes devront être transmises à l'autorité territoriale, accompagnées des justificatifs liés à l'absence :

- lorsque la date est prévisible : 8 Jours avant la date de l'absence,
- lorsque la date de l'absence n'est pas prévisible : au plus tard dans un délai de 2 Jours après le départ de l'agent.

ADOpte à l'unanimité des membres présents la présente délibération.

4 Cantine : augmentation du prix du repas

Pour faire face à la forte augmentation des prix des denrées alimentaires, Madame le Maire propose que le prix du repas servi au restaurant scolaire soit légèrement augmenté.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de procéder à une augmentation des tarifs du restaurant scolaire comme suit :

- Prix du repas : 2.60 € au lieu de 2.50 €

Cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents cette proposition.

5 Questions diverses

PLU

Hélène ROY fait au Conseil un état sur l'avancement du projet.

Elle informe le Conseil des modifications de zones suite à une réunion avec les représentants des Bâtiments de France.

En l'état le centre bourg est concerné par des restrictions ou obligations.

Cependant, la volonté du Conseil est de rédiger une proposition de PLU offrant une liberté de choix aux futures implantations et n'est pas favorable à une uniformisation.

A ce stade d'avancement, le projet sera probablement achevé d'ici la fin d'année.

La deuxième réunion publique d'information se tiendra le 12 octobre 2023 à 18h30 à la salle des fêtes.

Exposition marché de créateurs

Christophe BATIT informe le Conseil de l'avancée de l'organisation de l'événement qui se déroulera les 21 et 22 octobre 2023.

Nous aurons le plaisir d'accueillir 14 exposants cette année, avec une riche variété d'arts.

Cette année nous avons sollicité les exposants, sur la base du volontariat, pour une participation financière ; la majorité des exposants ont répondu positivement à cette sollicitation.

Madame le Maire suggère de solliciter un Food truck pour se positionner sur le parking. Christophe BATIT signalant la présence de divers points de restauration prévus dans les Châteaux alentours pense que cela n'est pas nécessaire, le Conseil valide.

Un vin d'honneur sera offert le samedi midi pour les exposants et les visiteurs.

Signalisation routière

Madame le Maire indique au Conseil avoir reçu des demandes d'habitants de la commune concernant les panneaux « stop » implantés récemment au centre du village. Ces personnes estiment trop contraignants cette signalisation et souhaiteraient la modification en « cédez-le-passage ». Proposition faite aux membres du Conseil, ce dernier à la majorité s'oppose à cette demande.

Par ailleurs par constat d'un manque de respect trop régulier de la règle de la priorité à droite, l'implantation de « cédez-le-passage » est envisagée sur la D18E1

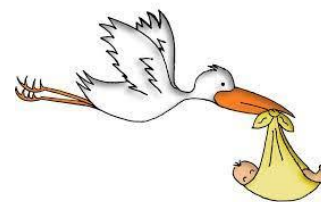
- Direction Libourne à l'angle de la D128 (direction Villegouge)
- Direction Galgon après le Château Dalem

Ces implantations restent dans la dynamique de sécuriser le centre du village et la périphérie de l'école, tout en restant dans un budget raisonnable.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Les infos de notre village...

Etat Civil



Naissances :

Léonard BOUCHAUD, le 26 mai 2023 de Mickaël BOUCHAUD et de Julie BRODU

Clément DAUMY, le 17 juin de DAUMY Alex et Sandrine

Léopaul DALESME, le 16 juillet de Pierre-Jean DALESME et Alexandra LE FLOCH

Ilian LORCA, le 21 avril 2023 de Johann GARCIA LORCA et Sandra MONIE

Mariages :

Yohann ALBIN et Christine LAVIGNE, le 15 juillet >>>

Philippe Alain THOMAS et Valérie ARDOIN, le 12 aout

Yannick BESOLI et Anousha SUNTOO, le 15 septembre



Christophe BATIT et Véronique RABOULIN, le 9 septembre



Pacs :

Sonia SEABRA et Alexandre HONORAT, le 3 juin 2023

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheurs aux nouveaux couples.

Décès :

Bertrand RULLIER, survenu à l'âge de 73 ans, le 8 juillet 2023

Colette FAUTRAT, survenu à l'âge de 77 ans, le 28 octobre 2023



La vie associative ...

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE Président : Henri TROCARD Tél. : 05 57 84 37 35

FUSIL SAILLANAIS Président : Jean-Louis LESPINASSE Tél. : 06 79 43 35 80 Email : jeanloulou0106@outlook.fr

SO YOGA Solange SIDOLLE Tél. : 06 62 69 96 24 Email : soyoga@outlook.fr

MOMENTS DE BIEN-ETRE (Réflexologie) Fanny FUDAL Tél. : 06 23 39 33 92 Email : fannyfudal@gmail.com

ENSEMBLE POUR SAILLANS Présidente : Elise WONG YOUK ONG Tél. : 06 16 26 19 07

ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS Contact : Hélène Roy Tél. : 06 87 20 74 49



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS



LOTO SAILLANS

12 Novembre à 15h

Salle des fêtes

BONS D'ACHAT 100€ 50€ 30€

PANIER GARNIS

LOTS DE VIANDE

CORBELLES DE FRUITS

LOTS DE VIN / HUITRES

TOMBOLA

Organisé par l'Association des Amis de l'Église



Vente de chocolats de Noël

Organisée par l'Association des Parents d'Élèves de Saillans

Distribution du catalogue dans
vos boîtes aux lettres prochainement



@APE Saillans / mail : apesaillans33141@gmail.com



APE Saillans

Association des parents d'élèves

Contact : apesaillans33141@gmail.com

ou par Messenger



@APESaillans

L'association des parents d'élèves de Saillans a le plaisir de vous présenter
son programme 2023-2024 :



31 Octobre : Halloween : Déambulation au cœur du village, des enfants déguisés accompagnés de leurs parents, pour distribuer des sorts ou récolter des bonbons...



16 Décembre : Arbre de Noël : Spectacle pour les enfants, goûter, visite du père Noël et distribution de cadeaux, tombola.



Avril : Chasse aux œufs.



29 Juin : Kermesse : Goûter, jeux et ateliers, tombola.

Parents d'élèves d'hier ou d'aujourd'hui, votre aide nous est précieuse.

Vous souhaitez vous investir ou participer ponctuellement, quelque soit vos disponibilités, nous serons ravis de vous avoir à nos côtés!

Pour nous rejoindre contactez-nous par mail ou par Messenger.

Les enfants comptent sur vous !





ENSEMBLE POUR SAILLANS

ensemblepoursaillans@hotmail.com

THÉ DANSANT RETRO DISCO



À SAILLANS

19 NOVEMBRE 2023

**À PARTIR
DE 14H30**

Entrée 15€
1 boisson
Pâtisseries

Organisé par l'association Ensemble Pour Saillans. Sur réservation uniquement avant le 10 novembre.

Règlement par espèces ou chèque (à l'ordre de Ensemble Pour Saillans) à remettre à la mairie de Saillans (ouvert 10h-12h et 14h-18h, sauf le mercredi).

Vivre Ensemble !

Cérémonie des vœux du 11 Novembre

Le 11 novembre 1918, l'Armistice est signé dans le train du Maréchal Foch afin de faire cesser immédiatement les terribles combats de la Première Guerre mondiale. La clairière où est signé l'Armistice devient ainsi le symbole de la Victoire, de la paix et de l'hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Nous invitons les habitants de la commune à se rassembler à 11h30 devant le monument aux morts pour commémorer cette date avec nous, et à partager le verre de l'amitié à l'issue.



Animations et événements

8ème édition de La Frontale

Le 2 décembre 2023 de 19h00 à 23h30 - Cadillac-en-Fronsadais

Manifestation nocturne comportant une randonnée de 13km, un trail de 18km et un circuit VTT de 22km.
Possibilité de cani-rando

Déguisements bienvenus

Vin chaud à mi-parcours, soupe à l'oignon à l'arrivée, massage, animation musicale et bouteille à tous les participant-e-s

Tous public / Tarif unique : 15€ Par personne.

Mode de paiement accepté : Chèque

Téléphone : [05 57 58 19 07](tel:0557581907)

Site internet : <https://entre-cotes-et-chateaux.fr/>





8^{ème} Frontale



Ravito et Vin
chaud sur le
parcours.

A l'arrivée :
Soupe
Massage
Lavage VTT



NOUVEAUX PARCOURS

Récompenses
aux meilleurs déguisements

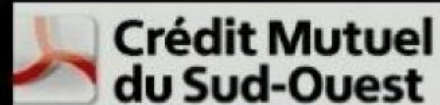
Marche - 13 km + Cani rando - 19h

Trail - 18km - 19h10

VTT - 23 km - 19h20

2 Décembre.2023

1 bouteille pour chaque participant.



**SALLE MAYES
CADILLAC EN FRONSADAIS**

Inscription 15 Euros

<https://entre-cotes-et-chateaux.fr>

DATE LIMITE

26 novembre 2023

Renseignements
contact@entre-cotes-et-chateaux.fr

Maximum 350 participants

Pas d'inscription sur place

Pas de remboursement sauf si annulation par EC&C



Certificat médical - 18 ans ou
licence obligatoire

Ne pas jeter sur la voie publique

3^{ème} édition de *l'exposition d'arts et marché de créateurs*, 21 et 22 octobre 2023

Pour cette édition, ce sont 15 exposants qui ont pris possession de la Salle des fêtes pour nous présenter leurs superbes créations. Cet événement créé il y a seulement 3 ans suscite l'intérêt de nombreux artistes que nous espérons de nouveaux au rendez-vous l'an prochain.





Restauration sur place

Photographe

Le Père Noël sera présent

Artisanat divers, idées cadeaux, décorations de Noël et épicerie fines.

MARCHÉ DE Noël

La Lande de Fronsac

10h-18h

11 & 12 Novembre 2023

Salle Pascal Obispo

Renseignement : Géraldine & Natacha
06.12.61.98.28 / 06.68.12.88.11
cdfcreationsetdecouvertes@gmail.com

Prêt de salle par la Mairie de La Lande de Fronsac, ne pas jeter sur la voie publique, pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé, Imprimé par nos soins.

Créations et Découvertes & Artisanat

La Lande de Fronsac.fr

Enjoy LA RADIO SAÏLE !

10 et 17 décembre

Le Train du PERE NOEL

Sera en Gare de GUITRES

Départ à 15h00

Adulte : 12 €
Enfant (5 à 12ans) : 7 €

En gare de Lapouyade
Chocolat,
Vin chaud
Buvette, Crêpes ...

Organisé par les bénévoles de l'Association des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l' Isle

Renseignements et Réservations
trainguitres.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



MARCHÉ DE NOËL DE VILLEGOUGE

Vendredi 1^{er} décembre 2023 à partir de 16h30

Vous êtes producteurs, créateurs, artisans et vous souhaitez participer à notre marché, n'hésitez plus et contactez Anouck au 06.22.82.28.66 ou par mail à villegougeenfetes@gmail.com. Elle se fera un plaisir de vous expliquer toutes les modalités d'inscriptions. On compte sur vous et on vous attend nombreux !

Recyclons Ensemble...

Merci de noter le passage à l'heure d'hiver dans nos pôles recyclage à compter du jeudi 2 novembre :



Ouverture du lundi au samedi

De 9h à 12h

Et de 13h à 17h

HORAIRES D'OUVERTURE

Pôle Recyclage
du lundi au samedi

→ PÉRIODE ÉTÉ (du 1er mars au 31 octobre)
9h - 12h et 14h - 18h

→ PÉRIODE HIVER (du 1er novembre au 29 février)
9h - 12h et 13h - 17h

www.smicval.fr - 05 57 84 74 00

Dans le cadre des journées nationales de la réparation, le SMICVAL teste les 20 et 21 octobre prochain, au SMICVAL Market de Vayres, 8 chemin de Videau, 33870 Vayres, un service de réparation d'objet.

Puis tous les **mercredis de 9h00 à 17h00**, au SMICVAL Market, à partir du 25 octobre.

NOUVEAU

COMPTOIR RÉPAR

FAITES RÉPARER VOS OBJETS PLUTÔT QUE DE VOUS EN SÉPARER !

RENÉE

Votre mixeur a grillé ?
 Votre cafetière fêlée a claqué ?
 Votre grille-pain sent le rousi ?
 Votre bouilloire est fatiguée ?

Faites un geste pour la planète et votre porte-monnaie : Venez faire réparer vos objets !

Cet événement s'inscrit dans le cadre des Journées Nationales de la Réparation

VENDREDI 20 OCTOBRE & SAMEDI 21 OCTOBRE
AU SMICVAL MARKET DE VAYRES 8 CHEMIN DE VIDEAU, 33870 VAYRES

ENSUITE, RENDEZ-VOUS TOUS LES MERCREDIS DE 9H À 17H À PARTIR DU 25 OCTOBRE !
 SUR INSCRIPTION : WWW.SMICVAL.FR

NÉO SMICVAL VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI !

RENÉE smicval

Informations utiles ...

Qu'est-ce que **LE RECENSEMENT CITOYEN ?**

Le recensement citoyen est obligatoire, est doit être réalisé entre le jour de tes 16 ans et les 3 mois qui suivent.



Tu peux le réaliser dans ta mairie, ou en ligne.

Tu reçois alors un certificat de recensement, tu es ensuite convoqué pour ta JDC (Journée défense et citoyenneté).



Ton certificat est à garder précieusement, il te sera nécessaire pour t'inscrire à des examens et à certains concours.



LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU ARRIVE SUR LE TERRITOIRE

Au regard des enjeux de la préservation de la ressource pour les générations actuelles et futures, le SIAEPA a voté lors de son Conseil Syndical du 30 Juin 2023 la mise en place de la **télérelève** sur le territoire syndical.

Cela se traduit par l'ajout d'un équipement sur votre compteur actuel dans le cas où il est récent ou d'un changement complet de celui-ci. **L'emplacement du compteur actuel est maintenu**, seul l'équipement du matériel est modifié ou remplacé.

Le choix de ce système présente des avantages pour vous, abonné du service de l'eau potable :

- - La relève est réalisée de façon automatique,
 - **La facturation** est basée sur votre **consommation réelle**. La facture du mois de Juin ne sera donc plus une estimation.
 - **Des alertes** vous sont transmises en cas de fuite ou de gel,
 - Vous aurez accès à un **historique de votre consommation** afin de la maîtriser.

La mise en place de ce système sur les 32 communes du territoire sera effectuée en 2024 et 2025. Vous serez informés au fur et à mesure du déploiement sur votre commune, au travers de courriers, réunion publique d'information et/ou de permanences.

Le prix de l'eau au 1^{er} Janvier 2024 intègrera cette évolution.

5 bonnes raisons de participer à nos ateliers

- Profitez de moments collectifs d'échanges et d'interactivité autour de l'alimentation et de l'activité physique
- Faites rimer santé avec plaisir et convivialité
- Devenez un consommateur averti
- Utilisez les nouvelles technologies au service de votre santé
- Participez à des actions près de chez vous dans une ambiance conviviale



Toutes ces actions sont conçues, soutenues et financées par :



Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez l'ASEPT de votre département :
 ASEPT Gironde
 13 rue Ferrère 33052 Bordeaux
 Tél : 05 57 99 79 39
 E-mail : contact@asept-gironde.fr

@GirondeAsept
 ASEPT-33



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Les ateliers Nutri Activ'

Bien manger, bien bouger : un duo gagnant

ASEPT Gironde

www.asept-gironde.fr



Mieux manger et bien bouger

Comprendre l'intérêt d'associer de bonnes habitudes alimentaires à une activité physique régulière

Un cycle de 6 ateliers

- 2 heures par semaine
 - par petits groupes d'environ 12 personnes
- Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.
 Gratuit et proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-gironde.fr

Les ateliers NutriActiv'

- Atelier 1 : L'assiette de mes envies**
Identifier ses propres pratiques et savoir intégrer de l'activité physique dans son quotidien.
- Atelier 2 : Dans mon assiette, du bon et du beau**
Connaître les repères nutritionnels et mieux les appliquer au quotidien.
- Atelier 3 : Assiette et activité, à l'unisson**
Mesurer son propre niveau d'activité et l'adapter à ses envies.
- Atelier 4 : Plaisir et papilles**
Rester à l'écoute de son corps et de ses émotions.

Atelier 5 : Du panier à l'assiette
Savoir consommer selon les saisons, maîtriser son budget et identifier les différents modes de cuisson.

Atelier 6 : Etiquetage, hygiène, gaspillage... les bons réflexes
Limiter le gaspillage alimentaire, décrypter les étiquettes et maîtriser certains risques pour mieux consommer.

Une méthode interactive qui conjugue contenu scientifique, conseils pratiques et convivialité.
 Des outils numériques au service de cet atelier : des conseils sur les applications, les sites internet...

Conçus de manière pédagogique, ces ateliers sont animés de manière interactive par des professionnels.



Le CIAS du Fronsadais recrute des aides à domicile & des auxiliaires de vie.

N'hésitez pas à candidater sur rh@cdc-fronsadais.com

1 Avenue Charles de Gaulle
33240 Saint Germain de la Rivière
Tel : 05.57.84.40.18
Fax : 05.57.84.48.11



Le GEIQ LIBOURNAIS recrute actuellement sur les métiers suivants :

- **Canalisateur** à Libourne (offre Pôle Emploi 159GXQT)* [Clause d'insertion]
- **Couvreur** sur tout l'Est-Girondin (offre Pôle Emploi 159GXHM)*
- **Constructeur VRD** à St Denis de Pile et Blaye (offre Pôle Emploi 161CBWR)*[Clause d'insertion]
- **Maçon Bâti Ancien** à Fronsac (offre Pôle Emploi 161CCDC)
- **Maçon** à Libourne (offre Pôle Emploi 161CCGF)
- **Maçon** à Savignac de l'Isle (offre Pôle Emploi 161CCMG) [Clause d'insertion]
- **Tailleur de Pierre** à Libourne (offre Pôle Emploi 161CCPT)

* **Plusieurs postes à pourvoir**

Offres à venir : Charpentier ; Zingueur ; Mécanicien TP ; Plaquiste...

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION DE 6 A 24 MOIS – PAS DE LIMITE D'AGE

N'hésitez pas à proposer des candidats via la PLATEFORME DE L'INCLUSION.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES




À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre prochain, la CAPE (cellule d'atteinte aux personnes) de la compagnie Langon-Toulenne organise une marche/course dans le sud Gironde, à Toulenne.

Depuis sa création en 2021, cette structure spécialisée dans la prise en charge des violences intra-familiales accueille entre 400 et 500 victimes. Elle travaille en étroite collaboration avec le tissu associatif.

Cet événement sportif et convivial a vocation à sensibiliser tous les publics et à améliorer l'accueil des victimes.

 Vous voulez en savoir plus ? Regardez notre prospectus, suivez activement nos réseaux sociaux (ici ou Twitter) ainsi que la presse locale les prochains jours

 Vous ne pouvez pas venir ? Pas de problème, une cagnotte sera bientôt ouverte par l'association caritative "Sud-Ouest solidarité". L'ensemble des dons sera reversé à l'association APAFED (Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté).

N'hésitez pas à relayer cette information !



MARCHE & COURSE SOLIDAIRES

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

SAMEDI 25 NOVEMBRE - 09H00 À 12H00

Départ libre entre 09h00 et 11h00 | Stade de Toulenne
Inscriptions sur place - Participation de 2€ par personne



Fonds reversés à l'association APAFED



Village associatif, animations sportives gratuites et 



Annuaire des Professionnels...



Emilie BOUCARD
Conseiller en immobilier

06 26 47 87 92
emilie.boucard@iadfrance.fr
Libourmais (33)

suivez-moi   iadfrance.fr

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Libourne sous le numéro 907455992 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

Champdavoine Kevin
Artisan Peintre

Peinture int/ext
Neuf et rénovation
Revêtement sol et mur



06 43 09 43 94
kevin.peintre33@gmail.com
Rue de l'enfance - 33910 St Ciers d'Abzac

ENT LAURENT.S



CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A



T.T.V.S
FARGEAS

Prestataire Viticole | 17 Ter Reynaud 33141
07.87.01.64.83 | Saillans
Entreprisettvs@gmail.com

J.V. PLOMBERIE

- Chauffage
- Sanitaire
- Gaz
- Dépannage / Rénovation

Jonathan Verdier
Tél. : 06 10 29 13 81
Email : verdier.jonathan33@gmail.com

HELENE ROY
Architecte Maître d'œuvre

3 Cardeneau Nord - 33141 Saillans
09 83 36 26 00 / 06 87 20 74 49
brindarchi@hotmail.fr
www.brindarchi.fr



Inscrite à l'Ordre des architectes

GM VitiAgri
TRAVAUX VITICOLES

Guillaume FAURIE
06 23 60 23 96

faurie.guillaume33@gmail.com
1B lieu-dit Coutet 33240 VÉRAC

VENDANGES - RACOTAGE - PRESTATIONS VITICOLES MÉCANIQUES
PRÉPARATION DE SOL - TRAVAUX DE TERRASSEMENT



Faurie New TP

Constructeur d'extérieur

Terrassement, VRD, Assainissement
Maçonnerie
Piscine

Faurie Romain
Gérant

61 rue bel air
33910 Saint ciers d'abzac
faurienewtp@gmail.com

0629717694

Coralie LESPINASSE
Conseillère en immobilier

0676579185
coralie.lespinasse@iadfrance.fr
Galgon (33)

suivez-moi **iadfrance.fr**

El lespinasse, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Verlingue sous le numéro 127104506 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.



Séances de YOGA avec Solange
dans la salle Rémy Barraud à Saillans

2 séances hebdomadaires

Mardi : 9h30 à 11h00
Judi : 19h30 à 21h00



Renseignements et inscriptions :
soyoga@outlook.fr
06 62 69 96 24

ÉLISE WONG-YOUK-HONG
Professeure diplômée
Viniyoga - Yoga thérapie
elise.wongyoukhong@gmail.com
06 16 26 19 07
www.atelieryoga.fr

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).
Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03

Auxiliaire de vie

Adultes
Personnes âgées
Personnes handicapées



*Etre là pour Vous...
Etre là avec Vous...*

Véronique - Saillans et alentours

06.89.18.58.96



Accompagnement
vers le bien-être

Réflexologie Plantaire

Étiothérapie

Fanny Fudal Gibertaud

06 23 39 33 92

fannyfudal@gmail.com

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

INFIRMIERE LIBERALE DU SECTEUR

Galgon : Mme Astrid BERSON, Maëva FERRIER 05.57.74.90.35

Villegouge : Mme Magali GARON, Tiphaine DESAUNAY, Cabinet infirmier 05 57 84 89 76

Numéros utiles...

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

ENGIE (ex GDF SUEZ) : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SOGEDO 05.57.94.01.07 st-andre@sogedo.fr

N° Dépannage 05.57.43.60.47

ORANGE : Accidents ou intempéries 0800 083 083

Ou signaler une panne ou un accident sur le réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

SMICVAL (ordures ménagères, déchetterie, commande de poubelles, commande de composteur) :

05.57.55.39.79

VOUS ETES TEOIN DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

Contactez les organismes compétents avant qu'il ne soit trop tard

Donnez un maximum d'informations. Vous pouvez le faire anonymement donc aucune conséquence pour vous.

La fondation 30 millions d'amis.....	01.56.59.04.44
La fondation Brigitte Bardot.....	04.45.05.14.60
L'association Stéphane Lamart.....	01.44.75.00.47
La SPA	01.43.80.40.66
La confédération nationale des SPA.....	04.78.38.71.85
La fondation Assistance aux Animaux.....	01.39.49.18.18
Brigade animale bénévole	uniquement sur Facebook



Conseils utiles

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)



www.prevention-maison.fr



MONOXYDE de carbone

Attention aux intoxications

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

Pour éviter les intoxications



Placer impérativement les **groupes électrogènes** à l'extérieur des bâtiments



Ne jamais utiliser pour se chauffer des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, braser, barbecue...



Respecter les **consignes d'utilisation** des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



Veiller à une **aération et à une ventilation correctes des lieux** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes



Arrêter les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous



Appelez les secours



Entretien de votre chaudière, n'attendez pas le dernier moment !

Une chaudière bien entretenue, c'est :

Obligatoire

Du confort et de la sécurité

Jusqu'à 10% d'économie

Une longévité accrue de votre installation



Le ramonage est-il obligatoire ?

Le ramonage d'une cheminée est obligatoire. Selon l'article L. 2213-26 du code général des collectivités territoriales, il doit se faire au moins une fois par an. Certaines préfectures prévoient un ramonage deux fois par an pour les installations au fioul, bois et charbon. Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître la réglementation applicable à votre logement.



Vous avez la possibilité de nettoyer vous-même votre installation si vous le souhaitez. Pour l'entretien annuel, en revanche, il est vivement conseillé de faire appel à un professionnel. À la suite de son intervention, il vous fournit un certificat de ramonage. Ce document fait partie des pièces exigées pour bénéficier des garanties de votre [assurance habitation](#) en cas de sinistre.

À savoir

Vous n'avez pas utilisé votre cheminée depuis au moins 12 mois ? Vous avez le droit de ne pas la faire ramoner. Mais dès le moment où vous souhaitez à nouveau faire brûler des bûches, vous devez contacter un ramoneur professionnel pour procéder à l'entretien et l'examen du conduit. Il doit intervenir avant de remettre la cheminée en service.

Conséquences du défaut de ramonage

Vous avez décidé de faire fi de la législation et ne pas appliquer l'obligation de ramonage ? L'absence d'entretien des conduits de cheminée peut avoir des conséquences particulièrement graves :

- Risque d'[intoxication au monoxyde de carbone](#). Une cheminée bouchée empêche les gaz formés en brûlant du bois ou du gaz de s'évacuer facilement. Le mauvais tirage provoque une combustion incomplète des bûches. Résultat, les occupants du logement peuvent être exposés au pouvoir asphyxiant du monoxyde de carbone.
- Risque de sanction prévu par le règlement sanitaire départemental ou communal. Elle prend la forme d'une amende forfaitaire de 3e classe pouvant aller jusqu'à 450 €.
- Risque d'incendie. L'accumulation de suie et de goudron sur les parois du conduit peut s'enflammer.
- Risque d'une indemnisation moindre en cas de feu. Pour actionner l'[assurance incendie](#) de votre multirisque habitation, vous devez pouvoir présenter à l'assureur votre certificat de ramonage pour prouver que le sinistre n'est pas dû à une négligence de votre part.

Voyage dans le temps... et autour de nous





FRONSAC (Gironde) — Château du Général d'Amade

Coll. Auberneau

CRÉATION ET IMPRESSION
DE VOTRE **BULLETIN MUNICIPAL**
RÉALISABLE D'APRÈS VOS FICHIERS

L'impression écologique pour votre bulletin municipal
effectuée avec des encres végétales, sur du papier écologique certifié PEFC
(Programme de reconnaissance des certifications forestières) ou équivalent.

CONTACTEZ-NOUS
Tél : **05 57 74 27 03**
6 rue de l'Eglise - 33910 SAINT DENIS DE PILE
e-mail : sococi@wanadoo.fr

**IMPRIMERIE
SOCOCI**
TYPO - OFFSET - DORURE À CHAUD

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Supervision : Commission de l'information

Rédaction, conception, réalisation : secrétariat,
Commission de l'information

Impression : Imprimerie SOCOCI

Papier : Ecologique, certifié PEFC

Distribution : Services techniques municipaux